

Arrêté N° 2021- 288

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la Licence Sciences de l'éducation est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 08/12/2021

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2021 - 2022

Intitulé exact du diplôme :

LICENCE SCIENCES DE L'EDUCATION

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Remi DESLYPER	MCF
Enseignante-chercheur Titulaire	Rachel GASPARINI	PR
Enseignant-chercheur Titulaire	German FERNANDEZ VAVRIK	MCF
Professionnelle Titulaire	Karine HAHN	Professionnelle
Professionnel Titulaire	Nicolas SIDOROFF	Professionnel